

1. **Aperçu Historique**

Le premier plan comptable marocain a été créé en 1957. Mais avant, on utilisait le plan comptable français.

Avant 1986 : Inexistence de cadre de normalisation comptable.

1985 : Instauration, de la TVA au Maroc.

1987 : Instauration de l'IS et de l'IGR.

1988 : Mise en place du CGNC « code général de normalisation comptable ».

1995 : Création de l'OEC « organisation des experts comptable »

2. **Les objectifs de la normalisation comptable :**

Six objectifs ont été assignés :

- Servir le chef d'entreprise
- Améliorer l'information des agents économiques
- Faciliter l'enseignement et la facturation
- Faciliter le traitement informatique
- S'insérer dans le contexte international
- Faciliter la liaison entre la comptabilité nationale et la comptabilité de l'entreprise.

3. **Les principaux organismes de contrôle :**

Le CGNC a été mis en place en 1988 pour organiser la gestion comptable au Maroc et sécuriser les enregistrements selon la loi 9/88:

Les organismes de contrôle :

- L'O.E.C. : L'organisation des experts comptables
- C.N.C. : le Conseil National de la Comptabilité.
- C.D.V.M. : Conseil Déontologique des valeurs Mobilières

Les nouveaux outils :

- Le plan comptable
- Les règles d'évolution.
- États de synthèse
- Mode de facture.

4. **Fonctionnement de la consolidation : Droits et enregistrement comptable**

Toutes les entreprises qui dépassent 1 000 000 Dh doivent éditer 5 états de synthèses : Bilan, CPC, ESG, TF, ETIC.

La CAF et l'EBE sont les indicateurs les plus importants pour les actionnaires.

Dans les normes IFRS, le tableau de financement est remplacé par le tableau de flux de trésorerie.

Le tableau de flux de trésorerie :

Flux d'investissement
Flux d'exploitation
Flux financiers

Au niveau des investissements, le PCM n'est pas encore aligné aux normes IAS/ IFRS.

Les états de synthèse sont orientés dans une optique patrimoniale, car ils ne sont inscrits à l'actif que les immobilisations, les stocks, et tous ce qui est la propriété de l'entreprise.

Au niveau des normes IFRS, sont inscrits à l'actif tous les biens économiques utilisés par l'entreprise sans tenir compte de l'optique propriété. Cependant, tous ce qui n'est pas économique doit être retiré du bilan.

Au Maroc, les actionnaires minoritaires sont protégés au niveau des comptes juridiques, c'est-à-dire dans les éléments des capitaux propres.

Le pourcentage de contrôle : Calcul du droit de vote :

$$\% \text{ de vote} = \frac{\text{Droit de vote Société mère}}{\sum \text{droit de vote de tous les actionnaires}}$$

Le pourcentage d'intérêt : Droit au dividendes → % du capital social.

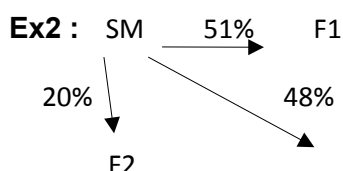
1^{er} exemple : SM 56% 140 000 actions → F1 ; Capital social 25 000 X 100Dhs = 25 MDhs

$$\text{Droit de vote} = \frac{140\,000 \text{ actions}}{250\,000} = 56\% \text{ de contrôle} \quad \Rightarrow \quad \text{Intégration globale}$$

EX1 : SM 60% → F1 52% → F2

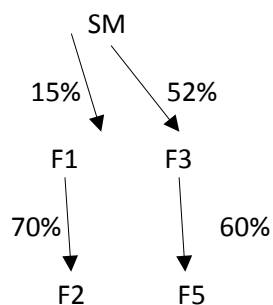
Liaison	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	Intérêts minoritaires
SM → F1	60%	60%	Intégration globale	40%
SM → F2	52%	31,2%	Intégration globale	68,8%

Le % d'intérêt s'obtient en multipliant les % de détention des sociétés constituant la chaîne.



Liaison	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	Intérêts minoritaires
SM → F1	51%	51%	Intégration globale	49%
SM → F2	68%	44,48%	Intégration globale	55,52%

EX3 :



Liaison	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	Intérêts minoritaires
SM → F1	15%	15%	Rupture de chaîne	Exclu du périmètre
SM → F2	NEANT	15% x 70%	Rupture de chaîne	Exclu du périmètre
SM → F3	52%	52%	Intégration globale	48%
SM → F5	60%	52% x 60%	Intégration globale	68,80%

Fiche 7:

1er tableau:

Liaison	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	Intérêts minoritaires
A → B	80%	80%	Intégration globale	20%

2ème tableau: Tableau de répartition des capitaux propres de la filiale entre la société mère et les minoritaires :

Poste B	Montant B	Groupe A 80%	Minoritaires 20%
Capital	400 000	320 000	80 000
Reserves	160 000	128 000	32 000
Total	560 000	448 000	112 000
Prime d'acquisition		320 000	
Ecart de consolidation		128 000	
Résultat	10 000	8 000	20 000

Bilan consolidé :

Postes	ACTIF			Postes	PASSIF		
	A	B	I.G.		A	B	I.G.
Immobilisation	260 000	300 000	560 000	Capital	200 000		800 000
T. Participation				Réserves consol.	180 000		180 000
Valeur d'exploitation	340 000	200 000	540 000	+ values de consol.		128 000	
Tiers et trésorerie	180 000	160 000	340 000	% Minoritaire		114 000	114 000
				Résultat consolidé	20 000	8 000	28 000
				Dettes	100 000	90 000	190 000
TOTAL			1 440 000	TOTAL			1 440 000

- Intégration proportionnelle :

Dans l'intégration proportionnelle, chaque élément d'actif et de passif est repris dans le bilan de la société mère selon le % de contrôle.

Les intérêts minoritaire n'existent pas, par contre il faut calculer la plus value de consolidation.

- La mise en équivalence :

On ne consolide pas les actifs et les dettes.

à l'actif, la valeur d'acquisition des titres est remplacée par la valeur mathématique qui est égale à (Capital + Réserves + Résultats) X % de détention.

Au passif, on fait ressortir la + value de consolidation.

Les comptes de résultat, avant d'être consolidés, vont faire l'objet de retraitement pour harmoniser les règles d'évaluation, les règles de comptabilisation et de présentation du groupe.

Ces écritures de retraitement augmentent ou diminuent les résultats de la filiale, et de là, augmente ou diminue l'I.S. latent.